

106/157

Procès Verbaux  
Rapports



Sous-Commission Spéciale des Théâtres

3<sup>e</sup> mandat Salengro 1935/1936

Conseil d'Administration  
Réunion du 14 OCT 1935  
M. PLANQUE



THEATRES MUNICIPAUX  
DE LILLE

Musiciens et choristes

Réunion de la Sous Commission Spéciale  
du 8 Octobre 1935.

La Sous-Commission Spéciale désignée par le Conseil d'Administration des Théâtres Municipaux en sa séance du 7 Octobre 1935 en vue de l'examen des problèmes en instance touchant les musiciens et choristes des théâtres s'est réunie, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, le mardi 8 Octobre 1935, à dix sept heures, sous la présidence de M. PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie.

Etaient présents : M.M. FRADY, Directeur des Théâtres Municipaux,  
SALEMBIER, Secrétaire de l'Intersyndicale du Spectacle.

I - Musiciens de l'orchestre - Mesures à prendre. - Connaissance prise des informations qui lui sont communiquées touchant la situation matérielle des musiciens en cause, la Sous-Commission I) émet un avis favorable au maintien en exercice de M.M. Thiebaut et Roussel 2) considère qu'une mesure de ce genre ne saurait être prise en faveur de Mlle Descarpentries, ex-violoncelliste du Théâtre Sébastopol, dont la situation de famille et de fortune est loin d'être aussi critique que celle des musiciens auxquels il est fait allusion précédemment.

La Sous-Commission tient à préciser que les décisions prises en faveur de M.M. Thiebaut et Roussel pour des raisons d'ordre strictement humanitaire a) ne vaudront que pour la saison 1935-1936 b) ne pourront être sujettes à répétition pour quelque motif que ce soit.

II - Choristes - Cachets pour petits rôles. - La Sous-Commission se prononce pour le maintien du statu-quo en ce qui concerne le mode et les conditions de rémunération des choristes appelés à jouer de petits rôles étant entendu que ce problème sera repris en cours de saison pour être mis au point en même temps que celui des musiciens.

III - Violon solo à l'orchestre du Grand Théâtre - Mesures à prendre pour la saison 1935-1936. - La Sous-Commission est d'avis de maintenir M. Hecquet en fonctions pendant la saison 1935-1936 quitte à revoir la situation de ce musicien - aux fins de sanction définitive - avant l'ouverture de la saison 1936-1937.

Séance levée à 17 heures 30.

Le Secrétaire,

G. TANT